

Plan d'action gouvernemental sur la condition féminine

Le gouvernement fédéral a publié, le mois dernier, un Plan d'action sur la condition féminine intitulé *Femme en voie d'égalité*.

Ce document est une contribution du Canada au Plan d'action mondial. Il est constitué d'une série de propositions de changement dans les domaines du ressort fédéral: l'emploi et le développement économique, le droit familial et le droit pénal, la santé et le mieux-être, les stéréotypes, les femmes dans les organismes bénévoles, les femmes autochtones et immigrantes, le régime fiscal, l'aide et le commerce international, les droits de la personne, la femme dans la Fonction publique et la recherche touchant la femme.

De nombreux domaines importants touchant la femme de près relèvent des provinces et des territoires, notamment l'éducation, la santé et les services sociaux, l'administration de la justice, le droit sur les biens ainsi qu'une bonne partie de la législation du travail et des droits de la personne.

C'est pourquoi "si nous voulons que la femme devienne autonome et jouisse de l'égalité de droit, objectif que nous visons tous, il est indispensable qu'il existe une collaboration étroite entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et des territoires, de même qu'avec les organismes non gouvernementaux" peut-on lire dans l'introduction.

Le Plan d'action met en lumière l'importance de l'apport de la femme pour la société sur le plan économique.

De grands pas peuvent être faits, d'ici 1985, en faveur d'une femme en voie d'égalité. Ces changements se feront dans quatre domaines: législation, politiques, recherche et programmes.

Changements législatifs

Le gouvernement a déjà amorcé le processus de modification relatif à plusieurs questions:

- l'article de la Loi sur l'assurance-chômage portant sur les prestations de maternité qui est à présent à l'étude;
- les articles du Code criminel portant sur les délits sexuels;
- les prestations pour la garde d'enfants aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Par ailleurs, le gouvernement commencera immédiatement ou continuera, selon



La femme et l'art.

le cas, à étudier les possibilités de modifications législatives dans les domaines suivants:

- la Loi sur le divorce; — la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants en ce qui concerne l'apport des conjoints dans les biens du couple; — la Loi sur les allocations aux anciens combattants; — la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils; — la Loi sur la pension du service public, en particulier en ce qui concerne le travail à temps partiel.

Nouvelles politiques

Le gouvernement a accepté:

- d'augmenter la formation professionnelle offerte aux femmes dans des occupations non traditionnelles;
- de formuler des directives en vue d'éliminer le stéréotypage du rôle en fonction du sexe dans les publications gouvernementales et dans les media;
- d'envisager des moyens en vue de mettre fin au harcèlement d'ordre sexuel au travail;
- d'examiner le rôle joué par la femme dans le développement économique;
- d'améliorer l'accessibilité aux programmes de formation linguistique et d'orientation pour les femmes immigrantes;
- de réévaluer l'aide gouvernementale à l'intention des organismes bénévoles;
- d'exiger la responsabilité des cadres en

matière d'égalité des chances dans la fonction publique.

Recherche

Le gouvernement reconnaît l'insuffisance de données accessibles qui permettraient une action adéquate. Il a donc commandé des recherches autour de questions primordiales:

- en 1979, le gouvernement demandera à un organisme indépendant, tel que le Conseil économique du Canada, d'entreprendre une étude sur la place de la femme dans l'économie canadienne;
- le gouvernement constituera un groupe de travail chargé d'examiner les programmes de sécurité sociale et leur incidence sur la situation économique des femmes âgées; ce groupe serait constitué de représentants de Santé, Bien-être Canada, du ministère des Finances et d'autres agences ou ministères pertinents;
- de concert avec les provinces, le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du ministère du Solliciteur général et de Santé, Bien-être Canada entreprendra une importante étude sur la violence dont les femmes sont victimes.

Programmes

Le gouvernement fédéral:

- intensifiera l'aide qu'il offre au chapitre des programmes destinés à promouvoir l'hygiène dans les domaines d'intérêt vital pour les femmes, notamment la fiabilité des contraceptifs, les risques professionnels, les dangers pour la santé, l'alcoolisme et la narcomanie, la nutrition ainsi que le rôle parental de l'homme et de la femme;
- examinera la possibilité de mettre sur pied un centre national d'information sur l'aide juridique, la recherche et les services aux victimes de violence ou de viol;
- améliorera les systèmes de données afin de faciliter le recouvrement des versements de pension alimentaire et des frais de garde d'enfants;
- tentera d'inciter les syndicats, au moyen de subventions déjà existantes, à mettre sur pied des programmes éducatifs destinés aux femmes;
- révisera les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu qui intéressent les femmes.

Enfin, notons que les femmes connaissant actuellement de sérieux problèmes à l'intérieur du marché du travail, cette question sera inscrite à l'ordre du jour d'une conférence économique des premiers ministres d'ici la fin de 1979.